



Préambule

- Art. 1 Le tournoi est autorisé sous le n°2501246.
- Art. 2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. **Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.**
- Art. 3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence joueur.
- Art. 4 La Juge-Arbitre du tournoi sera **Brigitte Vincent**. Elle est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement. Le **GEO** du tournoi sera Nathan Maës.
- Art. 5 Le tournoi se déroulera sur 7 terrains au **Complexe Sportif Gaston Rebuffat**, 1 Allée Jean de Florette, 95120 ERMONT

Séries & Tableaux

- Art. 6 Ce tournoi est un tournoi National **Jeune**, qui propose les séries suivantes : **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior**.

Les catégories de tableaux proposées et classements autorisés sont les suivants :

- **Poussin** : Pas de restriction de classements
- **Benjamin** : R6 à NC
- **Minime** : R6 à NC
- **Cadet** : D8 à NC
- **Junior** : D8 à NC
- **«Elite» Minime 2 (2012), Cadet, Junior** : R5 à D7 (D8 en double, si le partenaire est au moins D7)

Remarque : Les joueurs **Minimes 2** peuvent s'inscrire en tableau Elite seulement à partir de R6 (D7 en double si le partenaire est au moins R6).

Les tableaux proposés pour chaque catégories sont les suivants :

- **Poussin à Junior** : SH, SD, DH, DD
- **«Elite»** : SH, SD, DH, DD

- Art. 7 Le comité d'organisation et le juge-arbitre organiseront les tableaux en fonction des inscriptions et se réservent le droit de faire jouer des joueurs dans la catégorie d'âge supérieur si cela est nécessaire tout en respectant une bonne équité sportive.

Dès que le nombre de joueurs ou de paires inscrits le permettront (16 joueurs), les catégories seront scindées en plusieurs séries (au minimum deux), afin de garantir une homogénéité de niveau sur les tableaux proposés.
Ex : Série 1 Benjamin R6 à D8, Série 2 Benjamin D9 à NC.

Le cas échéant, La répartition des joueurs dans les différentes séries sera effectuée de manière à respecter une bonne équité sportive. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 1000 points entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau.

Un joueur peut être inscrit dans des catégories différentes en simple et en double.

- Art. 8 Le tournoi accueillera 250 joueurs.
- Art. 9 Tous les tableaux se joueront en poule suivie d'une phase d'élimination directe ; ou en poule unique si le nombre d'inscrits l'y oblige (4 ou 5 inscrits).

Art. 10 Pour les doubles, la paire sera inscrite dans la catégorie d'âge **du joueur le plus âgé et dans la série ayant le plus haut classement.**

Art. 11 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans une catégorie d'âge en cas de forte influence

Inscriptions

Art. 12 Le tournoi se déroulera sous format Elite de la LIFB. Les inscriptions seront enregistrées **via le site internet BADNET** et le paiement se fera en ligne sur BADNET. Aucune inscription ne sera prise en compte par mail ou par téléphone. La présence d'un responsable légal est **obligatoire** pour la participation d'un joueur mineur.

Art. 13 La date d'ouverture des inscription est le samedi 9 août 2025 à 10h00. La **date limite d'inscription** est fixée au 19 septembre 2025 à 23h59. A cette date, le joueur sera affecté dans le tableau demandé, en accord avec son CPPH (classement à cette date).

Art. 14 La **date du tirage au sort** est fixée le 3 octobre 2025. Une mise à jour du CPPH sera effectuée à cette date pour le placement des joueurs et la confection des tableaux. Tous les joueurs devront être licencié au plus tard à cette date.

Art. 15 Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux. Cependant, un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu les confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire au moins sur l'un d'eux avant les tirages au sort.

Art. 16 Le montant des frais d'engagement est de **16€ pour un tableau, 21€ pour deux tableaux**. Les droits d'inscription sont exigibles dès le pointage et sont en principe personnels et non transférables. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont pas remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse ...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur ...). Tout forfait arrivant après le tirage au sort devra également être justifié auprès de la ligue Ile-De-France de Badminton.

Art. 17 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs doivent être disponibles le samedi entre 7h45 (heure de convocation) et 23h00 et le dimanche entre 7h45 (heure de convocation) et 19h00.

Art. 18 Les convocations seront envoyées par courriel après le tirage au sort à l'adresse mail de contact indiquée dans BadNet et/ou aux responsables de clubs.

Forfait

Art. 19 Chaque participant inscrit au tournoi Jeune Circuit Labellisé doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité d'organisation de sa non participation **par écrit** et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-De-France : **forfait@lifb.org**
Pour toute modification : **tournoiermont@gmail.com**

Art. 20 Tout forfait arrivant après le tirage au sort devra être justifié (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation afin d'obtenir un remboursement de son inscription.

Art. 21 Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisation essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.



Récompenses

Art. 22 Les récompenses seront remises au fur et à mesure que les finales seront jouées.

Déroulement

Art. 23 Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant officiel du tournoi et le **Victor Champion 3** et sont fournis pour les finales. Le volant plastique officiel est le **Yonex Mavis 600**.

Art. 24 Le plateau de jeu ne sera accessible qu'aux joueurs ainsi qu'aux coachs licenciés. Les parents sont tenus de rester en tribune et ne sont autorisés sur le plateau qu'en cas de blessure

Art. 25 Les matchs seront auto-arbitrés. Tout joueur peut toutefois faire appel au juge-arbitre en cas de litige, qui, si possible, proposera un arbitre ou faisant office.

Art. 26 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant le tournoi, il devra en informer le juge-arbitre, quelle que soit la raison.

Art. 27 Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Art. 28 Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le terrain passé ce délai risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

Art. 29 Une tenue de Badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur le terrain. Toute demande ou dérogation doit se faire au près du juge-arbitre.

Art. 30 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure de match prévue. L'échéancier est donné à titre indicatif.

Art. 31 Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Art. 32 L'utilisation de substance ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et l'intégrité physique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Art. 33 Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

Art. 34 Tout joueur sous raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Art. 35 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Siège social : 100 Rue Louis Savoie, 95120 ERMONT
N° siret : 389 594 474 00014

Secrétariat : Camille Chauveau - badermont95@gmail.com | www.ermontbad95.fr
Tournois : Nathan Maes - 06 35 40 81 25 - tournoiermont@gmail.com